CRÉDIT AGRICOLE S.A.

10 JUIN 2020

ITALIE
SPÉCIAL COVID-19

Paola MONPERRUS-VERONI
Ticiano BRUNELLO

" Faire face au pire en précurseur "

ECO
Études Économiques Groupe

ECO
Études Économiques Groupe

COVID-19 ITALIE

1 | SYNTHÈSE

2 SITUATION SANITAIRE

3 MESURES DE CONFINEMENT

4 MESURES DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE ET IMPACT SUR LES FINANCES PUBLIQUES

PAOLA MONPERRUS-VERONI
TICIANO BRUNELLO

1 SYNTHÈSE

L'Italie a été le premier pays européen à faire l'expérience de foyers importants de diffusion de l'épidémie. Elle a immédiatement réagi par des mesures dites de suppression, mais limitées aux petits foyers initiaux (11 communes). Quelques semaines plus tard, ces mesures se sont avérées efficaces sur ces territoires mais, entretemps, le virus avait pu se diffuser plus amplement sur le territoire national. Le gouvernement a d'abord adopté des mesures d'atténuation (distanciation sociale, isolement des cas suspects, fermeture des écoles et universités, etc.), qui se sont révélées insuffisantes. Des strictes mesures de confinement pour tout le territoire national ont été prises par la suite (11 mars), avec l'arrêt définitif de toute la production non essentielle le 22 mars. Le nombre de cas actifs a atteint son pic le 20 avril mais les mesures ont permis de baisser le chiffre depuis. À l'heure actuelle, le bilan s'établie à 33 964 décès et 34 730 personnes contaminées.

Le relâchement des mesures de confinement a été l'objet de débat en raison de la sévérité de la situation dans le pays. Finalement, dans un premier temps, le gouvernement a permis les déplacements à l'intérieur des régions ainsi que la reprise de l'activité des restaurants, bars et magasins à partir du 18 mai. Le 3 juin, les frontières ont été rouvertes et il est possible de circuler entre les régions. Finalement, quelques activités culturelles pourront reprendre à partir du 15 juin, sous strictes mesures de sécurité.

Pour palier les effets économiques du confinement et de l'arrêt de la production, le gouvernement a mis en place plusieurs mesures de soutien aux entreprises et aux travailleurs à travers plusieurs décrets. Au total, environ 80 Mds € seront déployés pour soutenir l'économie et réformer le système sanitaire. Ces mesures sont vastes et concernent la quasi-totalité des agents économiques (travailleurs indépendants, ménages, PME, grandes entreprises, travailleurs saisoniers, etc.).

Le gouvernement a également adopté 750 milliards d'euros de garanties pour couvrir le besoin de liquidité des entreprises.

L'Italie a vu son PIB se réduire de -5,3% au premier trimestre. La consommation privée a reculé de -6,6% et l'investissement de -8,1% tandis que le solde commercial s'est dégradé. La production industrielle en mars ressort à -28,4% sur un an. La baisse est considérable mais au deuxième trimestre l'ampleur sera plus important en raison des mesures de confinement et d'arrêt de la production, qui ont concerné presque tout la période. À ce jour nos prévisions tablent sur un recul du PIB de -10,7% en 2020. Le PIB baisserait encore, de -11,5% au T2, pour rebondir ensuite de 6,7% au T3.

ECO
Études Économiques Groupe

COVID-19 ITALIE

1 SYNTHÈSE

2 | SITUATION SANITAIRE

3 MESURES DE CONFINEMENT

4 MESURES DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE ET IMPACT SUR LES FINANCES PUBLIQUES

PAOLA MONPERRUS-VERONI
TICIANO BRUNELLO

2 COVID-19
ÉVOLUTION DE LA CONTAGION AU 8 JUIN

- La situation sanitaire italienne a dégénéré très rapidement depuis l'apparition des premiers cas de contagion par Covid-19 le 31 janvier et le premier décès autochtone le 21 février. La propagation de la contagion a évolué très rapidement entre le 24 février et le 19 mars, à un taux moyen journalier de 24%, pour ensuite ralentir à 4% entre le 20 mars et le 15 avril et à -2% entre le 15 avril et le 8 juin.
- Le bilan s'établit à 33 964 décès et 34 730 personnes contaminées au 8 juin.
- La Lombardie est la région la plus affectée avec 19 319 cas actifs et 16 302 décès, suivie par l'Émilie-Romagne (2 282 et 4 179).
- Dans la Lombardie, le taux d'occupation en soins intensifs s'affiche à 6,4% au 8 juin (107 personnes). Le ministère de la Santé signalait 1 074 patients dans cet état au 15 avril, soit un taux d'occupation à 67% (78,5% le 8 avril).

Cas déclarés cumulés

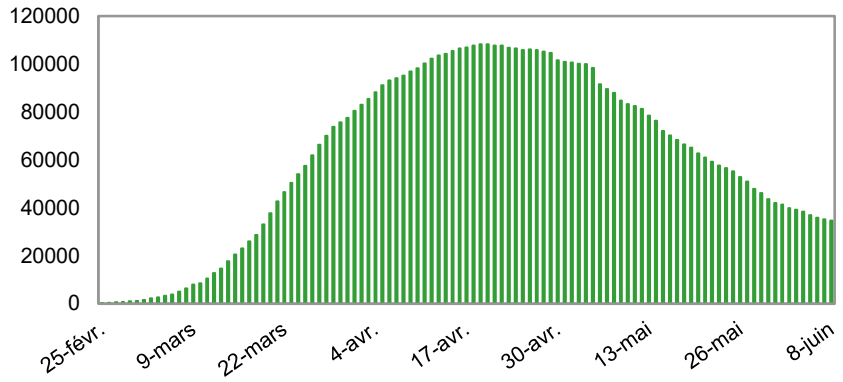

Source : Protezione Civile, Crédit Agricole S.A.

Nombre de décès cumulés

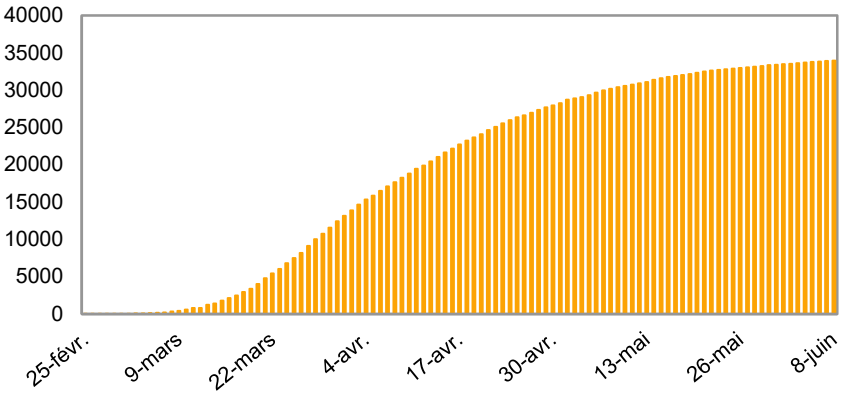

Source : Protezione Civile, Crédit Agricole S.A.

ECO
Études Économiques Groupe

COVID-19 ITALIE

1 SYNTHÈSE

2 SITUATION SANITAIRE

3 MESURES DE CONFINEMENT

4 MESURES DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE ET IMPACT SUR LES FINANCES PUBLIQUES

PAOLA MONPERRUS-VERONI
TICIANO BRUNELLO

3 COVID-19
CALENDRIER DES MESURES

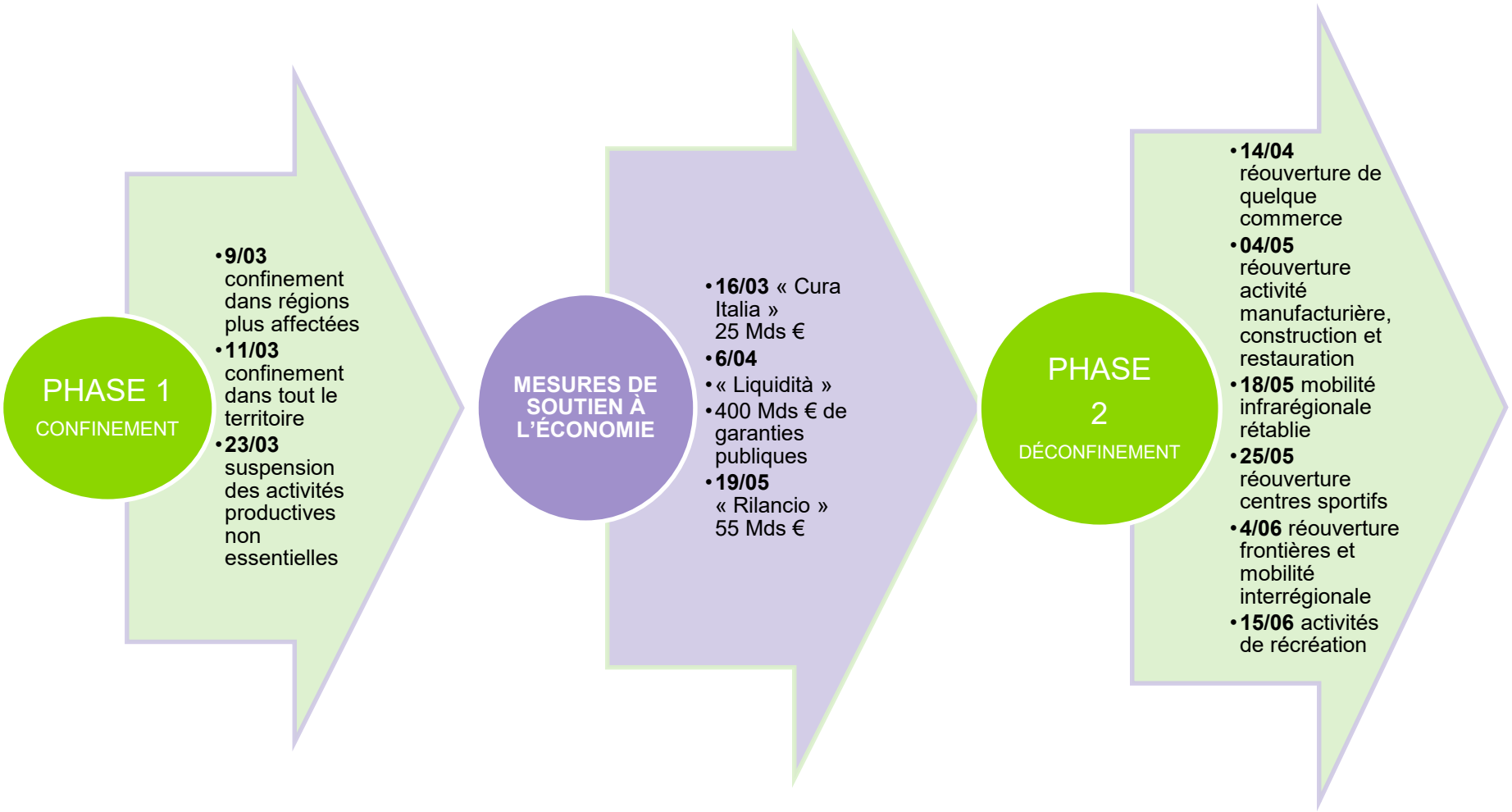

3 COVID-19
MESURES DE CONFINEMENT

Zones concernées	À partir de	Mesures de confinement et de précaution
Tout le territoire national	09/03 Renforcées le 11/03	• Éviter l'entrée, sortie et déplacements à l'intérieur de la région de la Lombardie et à quatorze provinces distribuées dans les régions de la Vénétie, l'Émilie-Romagne, les Marches sauf pour exigences de travail ou de santé • Confinement au domicile pour tous les sujets positifs au test • Auto-confinement pour les sujets symptomatiques • Suspension des manifestations publiques et privées (culturelles, sportives, religieuses) • Fermeture des écoles de tous niveaux • Fermeture de tous les commerces sauf alimentaires, pharmacies, tabacs, journaux, banques, distributeurs d'essence, mécaniciens • Fermeture des bars, restaurants et hôtels • Fermeture des musées et des stations de ski • Fermeture des centres sportifs, piscines, thermes, centres culturels • Suspension des concours publics • Les entreprises doivent promouvoir le télétravail et les congés
	Et le 22/03	• Suspension de toutes les activités productives non essentielles (les industries de l'alimentaire, de la pharmaceutique et de la production des équipements médicaux, de la production de certains articles d'habillement, de l'énergie restent opérationnels). Les pharmacies, les magasins de première nécessité, les transports, le service postal restent ouverts.

3 COVID-19
MESURES DE CONFINEMENT

Zones concernées	À partir de	Mesures de confinement et de précaution
Tout le territoire national	22/03 (continuation)	• Les entreprises considérées non essentielles peuvent continuer leurs activités en utilisant le travail à distance. • Interdiction de se déplacer entre les communes sauf pour des raisons professionnelles ou de santé de première nécessité (la possibilité de retourner à la résidence principale est suspendue).
	25/03	• Renforcement des mesures de confinement : amendes jusqu'à 3 000 € (+33% dans le cas de l'utilisation d'un véhicule). Jusqu''a 5 ans de prison si l'individu est positif COVID. • Fermeture jusqu'à 30 jours pour les activités commerciales qui opèrent sans autorisation.
	31/3	• Activités bloquées jusqu'au 13 avril, prolongation
	10/4	• Prolongation jusqu'au 03/05. Quelques activités peuvent reprendre à partir du 14/04 : librairies, vente d'articles d'habillement pour les enfants, activités forestières.

3 COVID-19
DÉCONFINEMENT – PHASE 2

Zones concernées	À partir de	Relâchement des mesures de confinement
Tout le territoire national	18/05	• Les déplacements au sein de la région de résidence sont autorisés sans limitation. • Il est possible de sortir et d'utiliser les transports en commun, sans se munir d'une auto certification (au sein de sa région). Les déplacements entre les régions ne peuvent avoir lieu que pour motifs impérieux (travail, urgence ou raison de santé). • Les rassemblements restent interdits et les distances interpersonnelles demeurent imposées. • Les magasins rouvrent dans le respect des protocoles de sécurité. Les administrations communales pourront modifier les horaires afin d'éviter les heures de pointe dans les transports en commun. • Les restaurants et les bars peuvent rouvrir à condition d'adopter les protocoles de sécurité (1 mètre de distance entre chaque table). • Les aires de jeux dans les parcs peuvent rouvrir, mais les maires de chaque ville sont à même de dicter les règles et conditions.
	25/05	• Salles de sport, piscines et centres sportifs sont autorisés à rouvrir, sous couvert de règles rigides dont l'impossibilité de suivre des cours en groupe.
	03/06	• En fonction de l'évolution de la courbe épidémiologique, les déplacements entre les régions seront autorisés. • Les frontières seront également rouvertes. Il sera ainsi possible de se rendre en Italie sans obligation de quarantaine.
	15/06	• Théâtres et cinémas pourront reprendre leurs activités, avec probablement un siège sur deux. • Les centres d'été (centres aérés) pourront accueillir les enfants, en vacances à cette période.

COVID-19
DÉCONFINEMENT – PHASE 2

Taux d'ouverture des activités

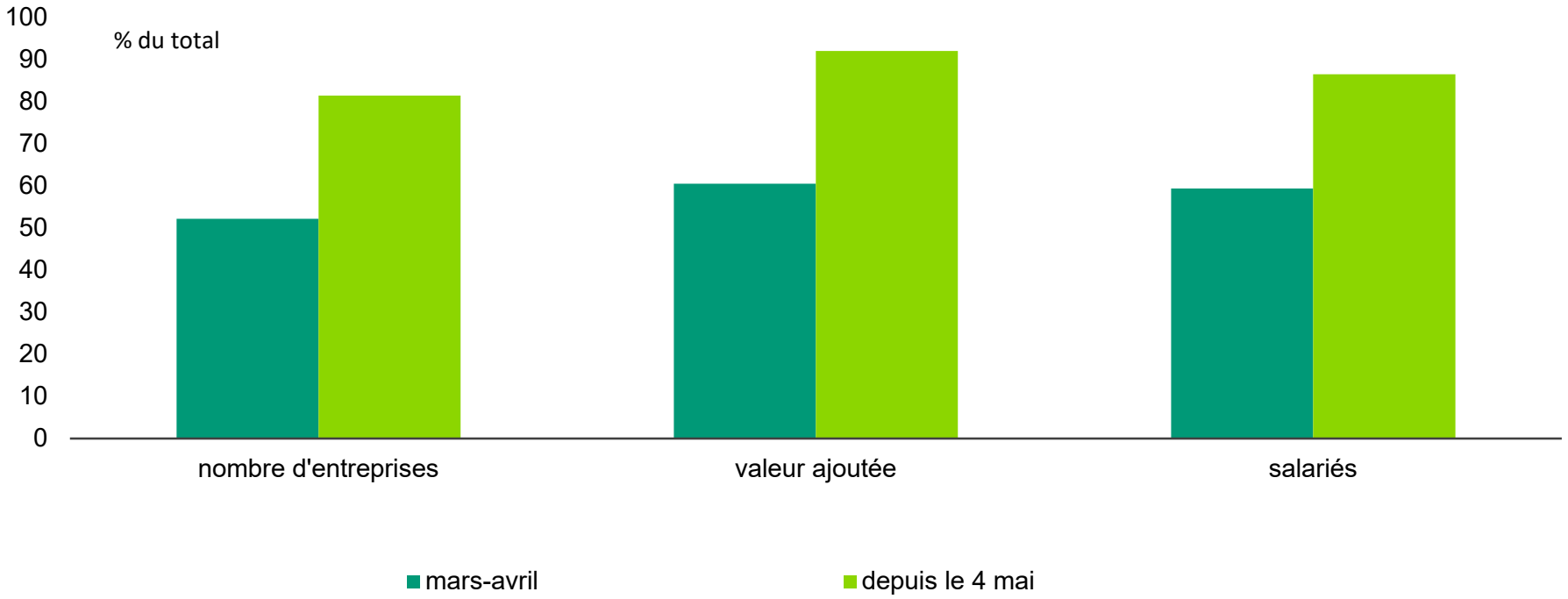

Sources : Istat, Crédit Agricole S.A/ECO

Depuis la réouverture de la plupart des activités non essentielles, le 4 mai en théorie, 19% seulement des entreprises restent fermées (contre 48% depuis le 23 mars). Cela concerne désormais seulement 8% de la valeur ajoutée (contre 40% auparavant) et 14% des salariés (contre 41% le mois précédent). La distribution n'est pas égale entre les secteurs car, si dans l'industrie et la construction toute l'activité a pu reprendre, dans les services il existe encore des branches dont une partie considérable de l'activité reste suspendue : 25% dans le commerce, 83% dans l'hébergement et la restauration, 22% dans la location de voitures et agences de voyage et 77% dans les activités de récréation et sportives.

3 PHASE 2
ATTENTION : REBOND N'EST PAS REPRISE

Indice d'intensité des mesures de confinement

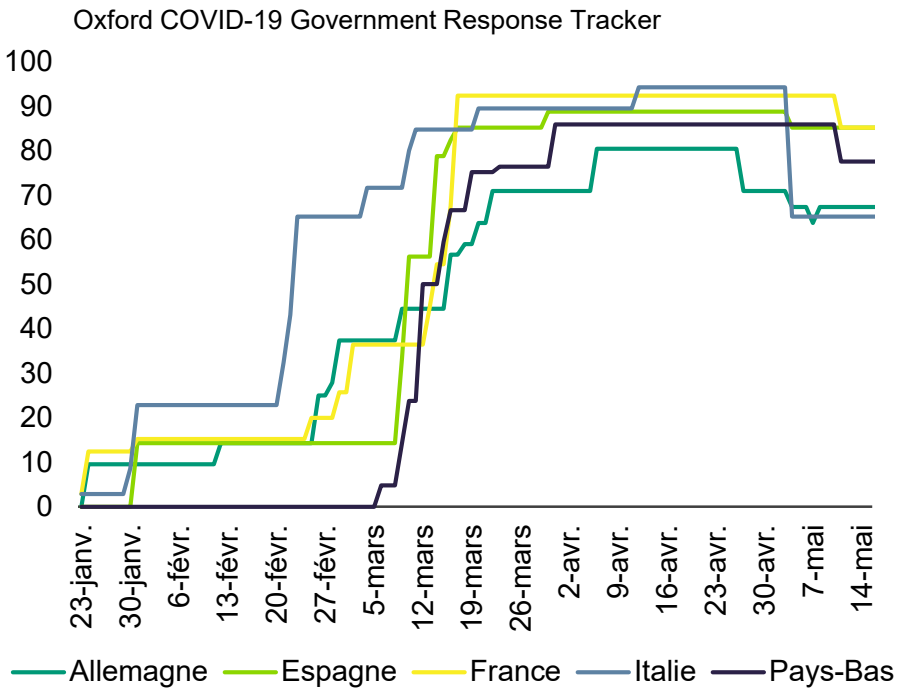

Sources : Oxford, Crédit Agricole S.A/ECO

Relâchement des restrictions depuis le pic du confinement

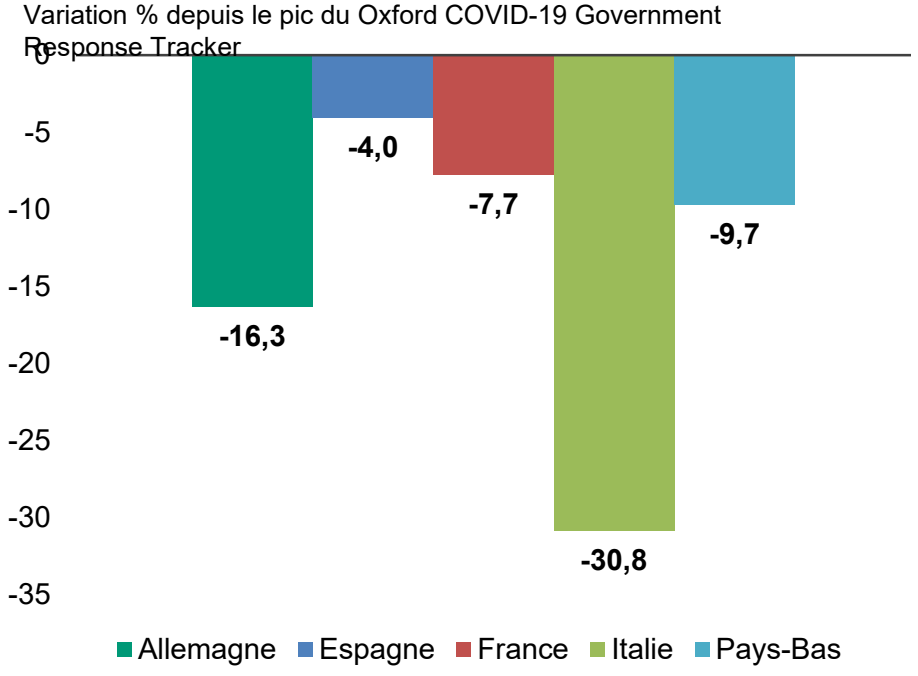

Sources : Oxford, Crédit Agricole SA/ECO

Avec la réouverture de toutes les entreprises dans l'industrie et une bonne partie dans les services, l'augmentation marginale de la demande qui partait d'un niveau d'activité, très bas va se traduire par une croissance significative en pourcentage. Mais tout rebond immédiat ne doit pas être interprété comme si une reprise robuste était à l'œuvre. Sur un an la production industrielle est encore en baisse d'un tiers et est bien loin d'une normalité retrouvée.

3 PHASE 2
UN DÉCONFINEMENT ENCORE PARTIEL

Transport en voiture

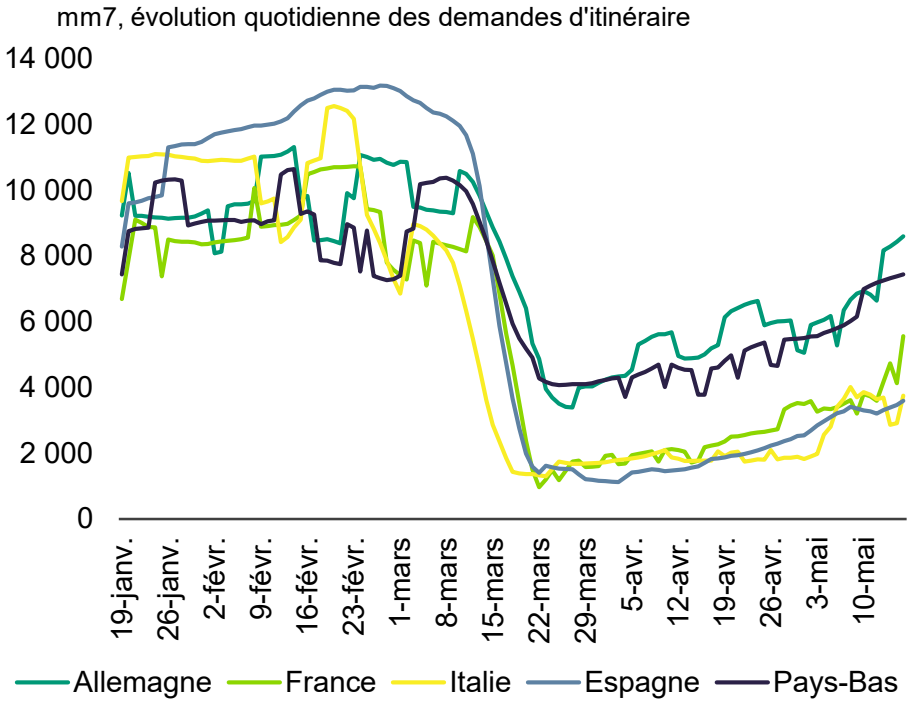

Sources : Apple, Crédit Agricole S.A/ECO

Tendances de déplacement vers differents lieux

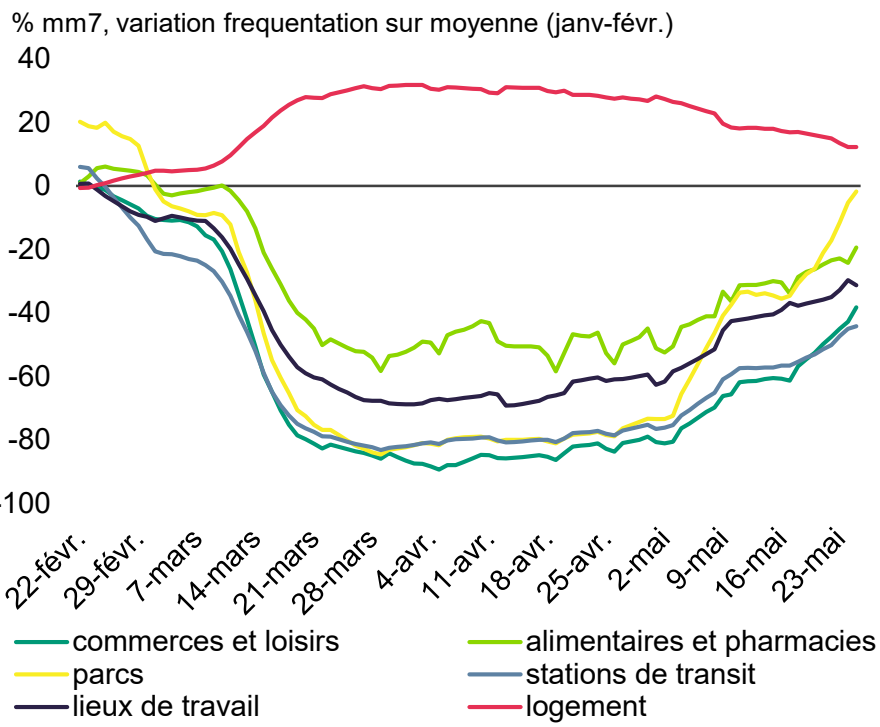

Sources: Google, Crédit Agricole SA/ECO

Les données d'itinérance des principales applications pendant le déconfinement en avril et mai nous signalent que ce dernier n'est que très partiel et que la mobilité vers les lieux de travail et les commerces n'a que très lentement repris.

3 COVID-19: MESURER LE CHOC
ANALYSE D'IMPACT

Afin de mesurer l'impact économique de la crise sanitaire sur le tissu productif, nous nous sommes appuyés sur une analyse entrée sortie (modèle de Leontieff). Dans un souci de simplification, le périmètre du confinement retenu est celui des secteurs touchés par les décrets du 11 mars et du 22 mars.

En ce qui concerne la durée, nous nous sommes concentrés sur deux scénarios allant du plus optimiste au plus probable. A noter que ces simulations dont l'objet est de déterminer l'amplitude du choc n'intègrent pas les effets des mesures de préservation de l'activité économique annoncées à partir du 16 mars.

Le tableau entrées/sorties issu de la comptabilité nationale permet d'établir le lien entre la production des secteurs, la demande finale et la valeur ajoutée du pays. **Nous pouvons estimer que les mesures de confinement impacteraient la croissance à hauteur de -9,7% du PIB en cas de maintien jusqu'à la fin avril. Si celles-ci se prolongeait jusqu'à la fin mai, l'impact sur la croissance pourrait atteindre -16,8% en 2020.**

Secteurs d'activité	Poids du secteur dans la valeur ajoutée	Hypothèses de durée et d'impact des mesures de limitation des activités
Services immobiliers	8,7%	Seulement les activités d'intermediation considérées non-essentielles; impact de 10% dès début mars.
Produits alimentaires, boissons et tabac	8,2%	Probable augmentation de la demande; impact positif depuis le 11/03.
Travaux de construction et de génie civil	6,1%	Seulement le génie civil considéré essentiel mais selon la presse tous les chantiers sont à l'arrêt. Au 13 mars 70% chantiers privés étaient fermés ; impact à 70% du 13 au 25 mars et à 95% au-delà.
Services de santé	5,8%	Augmentation de la demande; impact positif de 5% depuis début mars.
Textiles, vêtements et cuir	5,7%	9,2% du compartiment considéré essentiel ; impact depuis le 25/03.
Services de l'administration publique	5,7%	Pas de limitation
Machines et appareils mécaniques	5,1%	5,38% du compartiment considéré essentiel ; effectif depuis le 25/03 mais plusierus sites de production fermés auparavant.
Services d'hébergement et de restauration	5,0%	La livraison à domicile reste opérationnelle ; impact de 90% depuis le 11/3.
Véhicules, remorques et semi-remorques	3,8%	Effectif le 25/03 mais plusieurs sites de production fermés auparavant.
Services d'éducation	3,4%	Pas de limitation
Meubles ; autres articles manufacturés	3,0%	Impact depuis le 25/03.
Coke et produits pétroliers raffinés	2,5%	Pas de limitation
Produits de l'agriculture	2,3%	Pas de limitation
Produits informatiques, électroniques et optiques	2,2%	4,4% du compartiment considéré essentiel ; impact depuis le 25/03.
Produits chimiques	2,0%	96,2% du compartiment considéré essentiel ; impact depuis le 25/03.
Produits pharmaceutiques	2,0%	Pas de limitation
Équipement électrique	1,7%	31,2% du compartiment considéré essentiel ; effectif le 25/03 mais plusieurs sites de production fermés auparavant.
Services de recherche et de développement scientifiques	1,6%	Pas de limitation
Produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements	1,4%	4,65% du compartiment considéré essentiel ; impact depuis le 25/03.
Autres services à la personne	1,3%	Pas de limitation
Programmation informatique, conseil et services connexes ; services d'information	1,3%	Télétravail possible. Possible augmentation de l'activité ; impact positif de 5% depuis le 11/03.
Services créatifs, culturels, artistiques et de divertissement	1,3%	Impact de 100% depuis le 11/03.
Autres moyens de transport	1,1%	Effectif depuis le 25/3 mais plusieurs sites de production fermés avant.
Métaux	1,1%	Impact de 100% depuis le 25/03.
Services liés à l'assurance, à la réassurance et au financement des pensions	1,1%	Pas de limitation
Services de soutien à l'entreposage et au transport	1,1%	Pas de limitation
Commerce de gros et de détail et services de réparation de véhicules automobiles et de motocycles	1,0%	Le commerce de gros devrait être un peu moins affecté que le commerce au détail ; impact de 25% depuis le 11/03.
Services de télécommunications	1,0%	Pas de limitation
Articles en caoutchouc et en plastique	1,0%	58,3% du compartiment considéré essentiel ; impact depuis le 25/03.
Autres	12,6%	

Activité essentielle selon le décret du 22 mars
Quelques compartiments considérés essentiels
Activité considérée non-essentielle

3

COVID-19: MESURER LE CHOC

IMPACTS PAR BRANCHE ISSU DE L'ANALYSE ENTRÉE-SORTIE

Secteurs impactés de manière directe par les mesures de confinement	Arrêt de la production	Scénario 1 (fin avril) : impact sur la valeur ajoutée en moyenne annuelle	Scénario 2 (fin mai) : impact sur la valeur ajoutée en moyenne annuelle
Travaux de construction et de génie civil	-85,8%	-0,9%	-1,5%
Textiles, vêtements et cuir	-90,8%	-0,9%	-1,7%
Machines et appareils mécaniques	-94,6%	-0,8%	-1,4%
Services d'hébergement et de restauration	-90,0%	-0,7%	-1,2%
Véhicules, remorques et semi-remorques	-100,0%	-0,7%	-1,2%
Produits informatiques, électroniques et optiques	-95,6%	-0,4%	-0,8%
Meubles ; autres articles manufacturés	-100,0%	-0,4%	-0,8%
Métaux	-100,0%	-0,4%	-0,7%
Produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements	-95,4%	-0,4%	-0,7%
Services immobiliers	-10,0%	-0,3%	-0,5%
Produits chimiques	-7,4%	-0,3%	-0,6%
Équipement électrique	-68,8%	-0,3%	-0,5%
Services créatifs, culturels, artistiques et de divertissement	0,0%	-0,3%	-0,4%
Produits alimentaires, boissons et tabac	4,2%	-0,3%	-0,5%
Coke et produits pétroliers raffinés	0,0%	-0,2%	-0,4%
Autres moyens de transport	-100,0%	-0,2%	-0,3%
Articles en caoutchouc et en plastique	-41,7%	-0,2%	-0,3%
Produits agricoles et services connexes	0,0%	-0,1%	-0,2%
Services de soutien à l'entreposage et au transport	0,0%	-0,1%	-0,1%
Programmation informatique, conseil et services connexes ; services d'information	5,0%	-0,1%	-0,1%
Services de recherche et de développement scientifiques	0,0%	0,0%	-0,1%
Services de télécommunications	0,0%	0,0%	-0,1%
Commerce de gros et de détail et services de réparation de véhicules automobiles et de motocycles	-25,0%	0,0%	-0,1%
Services liés à l'assurance, à la réassurance et au financement des pensions	0,0%	0,0%	-0,1%
Services d'éducation	0,0%	0,0%	0,0%
Produits pharmaceutiques de base et préparations pharmaceutiques	0,0%	0,0%	0,0%
Services de l'administration publique et de la défense ; services de sécurité sociale obligatoire	0,0%	0,0%	0,0%
Autres services à la personne	0,0%	0,0%	0,0%
Services de santé	0,0%	0,0%	0,1%
Autres		**-1,4%**	**-2,5%**
Total		**-9,7%**	**-16,8%**

ECO
Études Économiques Groupe

COVID-19 ITALIE

1 SYNTHÈSE

2 SITUATION SANITAIRE

3 MESURES DE CONFINEMENT

4 | MESURES DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE ET IMPACT SUR LES FINANCES PUBLIQUES

PAOLA MONPERRUS-VERONI
TICIANO BRUNELLO

4 MESURES DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE

« Decreto Cura Italia » : 25 Mds € mobilisés par décret, soit 1,1% du PIB (16 mars)

Axe	Détail
3,2 Mds € Support au système sanitaire et à d'autres opérateurs publics	• 20 000 embauches, déjà approuvées pour le système national de santé. • Augmentation du Fonds d'Urgence national (+1,65 Mds €). • Augmentation du nombre de lits. Les établissements privés doivent mettre à disposition le personnel de santé en service, les locaux et leur propre équipement (340 M €). • Les préfets peuvent ordonner la réquisition d'hôtels ou d'autres bâtiments de caractéristiques similaires pour héberger des personnes sous surveillance sanitaire (150 millions). • La possibilité d'augmenter le personnel médical et infirmier militaire avec un séjour exceptionnel d'un an, tandis que les services de santé militaires sont renforcés. • La possibilité, lorsqu'il n'est pas possible de recruter du nouveau personnel, de maintenir en service le personnel du système national de santé qui pourrait prétendre à la retraite. • Permettre l'exercice temporaire sur le territoire national à ceux qui ont obtenu une profession de santé à l'étranger, réglementée par des directives spécifiques de l'Union européenne. • L'introduction de dispositions concernant le paiement anticipé dans les marchés publics, visant à accélérer les procédures d'achat et de paiement de matériel et d'instruments médicaux. • L'allocation de fonds pour le paiement des heures supplémentaires dues aux principales tâches liées à l'urgence.
10,4 Mds € Support aux salariés et aux entreprises	• Le dispositif de chômage partiel « Cassa integrazione guadagni » est étendu à l'ensemble des salariés du territoire national, indépendamment de la branche d'activité et les employeurs, y compris les entreprises de moins de cinq salariés, qui suspendent ou réduisent leur activité en raison de l'urgence épidémiologique, peuvent y recourir pour une durée maximale de neuf semaines. • Une allocation non imposable de 600 € est créée pour les travailleurs indépendants (artisans, commerçants, agriculteurs, saisonniers, intermittents du spectacle) et destinée à 5 millions d'individus. Un « Fonds de dernier secours » (300 M €) pour les professions libérales devrait s'adresser à 500 000 bénéficiaires. • Les procédures de licenciement initiées après le 23 février sont suspendues. La période de quarantaine déjà reconnue sous forme de congé maladie pour le secteur public, le sera aussi pour le privé. • Quinze jours de congés supplémentaires (rémunérés sur une base de 50%) sont prévus pour les parents (dont les enfants sont âgés de moins de 12 ans ou en situation de handicap) ou, en alternative, une allocation pour garde d'enfant est versée dans la limite de 600 euros par mois (1 000 euros pour le personnel de santé et de police).

4 MESURES DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE

« Decreto Cura Italia » : 25 Mds € mobilisés par décret, soit 1,1% du PIB (16 mars)

Axe	Détail
4,8 Mds € Soutien à la liquidité	• Le moratoire généralisé du paiement des prêts pour les personnes dont les revenus sont inférieurs à 30 000 €. • Le moratoire du paiement des prêts pour les travailleurs en chômage partiel. • La suspension pendant 18 mois du paiement des mensualités des prêts résidentiels pour les travailleurs dont l'activité a été suspendue ou réduite pour au moins 30 jours. • Le moratoire sur les prêts aux microentreprises et aux PME, professions libérales et indépendants (couvrant les hypothèques, le crédit-bail, les facilités de crédit et les prêts à court terme) pour un montant total de prêts de 220 Mds €. • Le renforcement à hauteur de 1,5 Md € du Fonds central de garantie pour les PME, permettant de déployer 100 Mds € de garanties gratuites y compris pour la renégociation des prêts existants, extension de la limite d'octroi de la garantie de 2,5 millions d'euros à 5 millions d'euros. • La facilitation de l'octroi de garanties de financement aux travailleurs indépendants, avec une ligne de liquidité immédiate de 3 000 € pour les entrepreneurs individuels. • Avec une garantie de 500 millions d'euros à la Caisse de dépôts (CDP), le gouvernement prévoit également l'introduction d'un mécanisme de garantie pour les banques, permettant d'étendre le crédit également aux moyennes et grandes entreprises touchées par la crise pour un montant total de 10 Mds €. • Incitation à la cession des créances douteuses par la conversion des actifs d'impôts différés (DTA) en crédits d'impôts pour les entreprises financières et industrielles.
2,4€ Mds versements impôts et cotisations	• Pour les secteurs les plus concernés par la crise (récréation, restauration, transport, hôtellerie, tourisme), il est prévu la suspension, sans limitation de chiffre d'affaires, des versements des cotisations de Sécurité sociale et de l'assurance obligatoire pour les mois de mars et d'avril, ainsi que du paiement de la TVA du mois de mars. • Pour les entreprises dont le chiffre d'affaires ne dépasse pas les 2 M €, il est prévu la suspension du paiement des impôts et des cotisations ; tandis que pour ceux qui dépassent ce montant, le délai pour les paiements dus aux administrations publiques est reporté au 20 mars. • La fiscalité à la source ne sera pas appliquée en mars et en avril pour les professionnels dont les revenus ou les rémunérations ne dépassent pas 400 000 euros. Un crédit d'impôt égal à 60% des loyers commerciaux du mois de mars est prévu. • Les salariés qui doivent poursuivre leur activité ne sont pas oubliés : ils reçoivent 100 euros de prime en mars si leur revenu annuel brut ne dépasse pas 40 000 euros.

4 MESURES DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE

« Decreto Liquidità » 400 Mds € supplémentaires pour soutenir la liquidité des entreprises (6 avril)

Axe	Détail
06/04/2020 « Decreto Liquidità »	• Soutien de 400 Mds €, qui se rajoutent aux 350 Mds € du décret Cura Italia. • Le Fonds central de garantie pour les PME (7 Mds €) est renforcé afin de permettre une garantie gratuite de 100% sur les nouveaux prêts inférieurs à 25 000 € et d'étendre à 90% la garantie jusqu'à 5 millions d'euros de prêts y compris pour les entreprises avec moins de 500 salariés. • 200 Mds € de garanties sont assurées via SACE (contrôlée par la CDP pour l'assurance à l'exportation et le financement aux entreprises) au secteur bancaire jusqu'à 90% (100% sur les prêts jusqu'à 25 000 €) des prêts aux entreprises, de toutes tailles et jusqu'à 25% du chiffre d'affaires. Les garanties seraient subordonnées à l'engagement de l'entreprise bénéficiaire à ne pas verser de dividendes pendant un an et uniquement sur les activités localisées en Italie. • SACE réservera 30 milliards d'euros résiduels pour les PME et indépendants ayant épuisé leur accès au Fonds central de garantie. • Une nouvelle suspension des versements au titre de la TVA, des impôts et cotisations est prévue pour les entreprises dont le chiffre d'affaires baisse d'au moins 33%, s'il est inférieur à 50 millions d'euros (d'au moins 50% pour celles dont le chiffre d'affaires dépasse ce montant). • Le Golden Power est également renforcé : le gouvernement pourra contrôler les opérations de rachat des entreprises, non seulement dans les secteurs traditionnels des infrastructures critiques et de la défense, mais aussi dans les domaines de la finance, du crédit, des assurances, de l'énergie, de l'eau, des transports, de la santé, de la sécurité alimentaire, de l'intelligence artificielle, de la robotique, des semi-conducteurs et de la cyber sécurité.

4 MESURES DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE

« Decreto Rilancio » : 55 Mds € mobilisés par décret, soit 3,2% du PIB (19 mai)

Axe	Détail
25,6 Mds € Soutien aux travailleurs	• Les mesures pour les travailleurs indépendants ont été maintenues pour le mois d'avril et, dans certains cas en mai, pour un montant d'environ 4,5 Mds €. Prolongement de l'indemnité de 600 euros pour le mois d'avril (travailleurs et les professionnels indépendants, travailleurs saisonniers du tourisme et des stations thermales et travailleurs du secteur agricole). • Les travailleurs domestiques, se voient accorder une indemnité mensuelle de 500 euros par mois pour les mois d'avril et mai. Les travailleurs dans les activités culturelles qui remplissent certaines conditions reçoivent une indemnité de 600 euros pour les mois d'avril et de mai. • Les professionnels indépendants qui sont affiliés aux régimes de gestion séparés de l'Inps (la Sécurité sociale) et qui ont subi une réduction d'au moins 33% de leurs revenus au cours des deux derniers mois de 2020, par rapport aux deux derniers mois de 2019, ont droit à une allocation de 1 000 € en mai. • Environ un million de ménages en difficulté et jusqu'à présent exclus des subventions actuelles recevront un revenu d'urgence, qui varie entre 400 et 800 €. • Le congé parental est prolongé jusqu'à trente jours (50% du salaire). Bonus sous forme de crédit impôt d'un montant maximal de 500 euros pour chaque famille avec un enfant à charge pour les familles qui envisagent de passer leurs vacances en Italie. • Chômage partiel : cinq semaines supplémentaires pour les entreprises qui ont déjà utilisé les neuf premières semaines (soit quatorze semaines utilisables entre le 23/02 et le 31/08). Le coût estimé à 15 Mds €. • Bonus travaux de modernisation énergétique et antisismique : déduction de 110% des dépenses engagées entre le 1er juillet 2020 et le 31 décembre 2021.
19€ Mds aides aux entreprises et versements impôts et cotisations	• 4 Mds € destinés aux réductions d'impôts pour toutes les entreprises dont le CA < 250 millions d'euros. • Petites entreprises et indépendants (CA < 5 millions d'euros et qui ont subi une perte d'au moins 33% sur le CA d'avril 2020 par rapport à avril 2019) : mécanisme d'aide non remboursable. Coût estimé à 7 Mds €. • Entreprises moyennes (CA < 50 millions d'euros et baisse de leur CA de plus de 33%) : crédit impôt. Le «Fondo Patrimonio Pmi » géré par Invitalia pourra investir directement dans le capital des sociétés (jusqu'à un maximum de 800 000 euros) au moyen d'instruments financiers remboursables sur six ans. • Grandes entreprises (CA > 50 millions d'euros) : la Caisse des Dépôts pourra accorder des prêts, souscrire des prêts convertibles, participer à des augmentations de capital, acheter des actions sur le marché ou intervenir dans les opérations de restructuration.

4 MESURES DE SOUTIEN ÉCONOMIQUE

« Decreto Rilancio » : 55 Mds € mobilisés par décret, soit 3,2% du PIB (19 mai)

Axe	Détail
19 Mds € aides aux entreprises (cont.)	• 2 Mds € seront alloués à l'adaptation des locaux ouverts au public (avec un crédit d'impôt transférable égal à 60% des dépenses engagées et une limite de 80 000 € par entreprise).
3,2 Mds € Support au système sanitaire	• Renforcement des soins à domicile pour les patients covidiens et non-covidiens (personnes âgées fragiles). avec une dotation de 1,25 Md €, qui se traduira par l'embauche de 20 000 infirmières, médecins et techniciens. • L'augmentation de 3 500 lits en soins intensifs est confirmée. • 4 225 lits en soins semi-intensifs seront mis à niveau. 50% devront être immédiatement convertis en lits de soins intensifs. • Les services infirmiers de district sont renforcés, avec l'introduction d'infirmières de famille ou communautaires, afin de renforcer la prise en charge des personnes infectées par le Covid-19 sur le territoire. • Il est prévu d'engager des assistants sociaux et socio-médicaux et d'activer des centres opérationnels régionaux de soins aux malades. 300 lits en soins intensifs seront mis à disposition, répartis en quatre établissements mobiles de 75 lits chacun, à répartir dans des zones équipées préalablement identifiées par chaque région et province autonome.
12 Mds € Soutien aux collectivités locales	• Mécanisme de déblocage des paiements de 12 Mds € pour le règlement de certaines dettes, liquides et exigibles au 31 décembre 2019, des collectivités locales et des autorités sanitaires locales envers leurs fournisseurs. • De ce financement, 6,5 Mds € sont alloués aux municipalités, aux provinces et aux villes métropolitaines, 1,5 Md € aux régions et 4 Mds € sont réservés aux autorités sanitaires locales. Les ressources sont gérées par la Caisse des Dépôts avec des avances à restituer dans trente ans.

4 FINANCES PUBLIQUES : UN SOUTIEN CONSÉQUENT À L'ÉCONOMIE

QUI COMPLIQUE LE PARCOURS DE RÉDUCTION DE LA DETTE

Finances publiques : projections

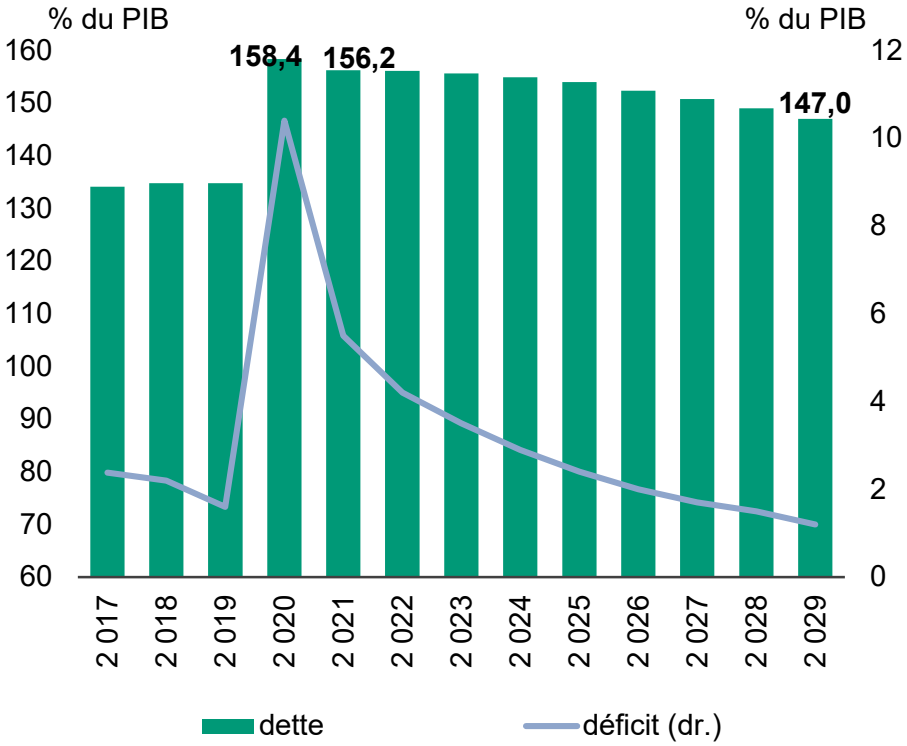

Sources : MEF, Crédit Agricole S.A/ECO

Besoin de financement de l'État

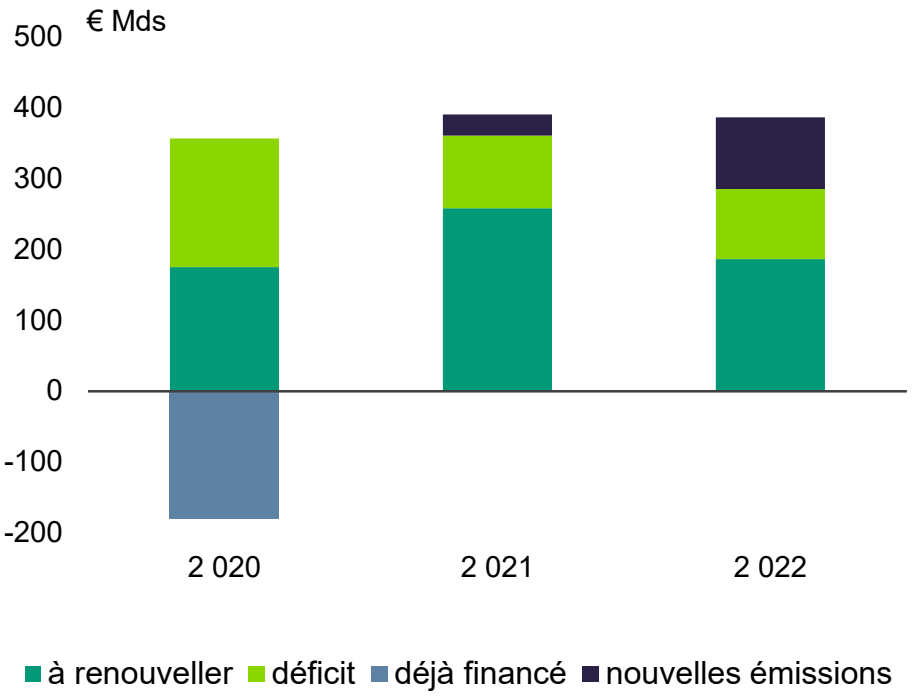

Sources : MEF, Crédit Agricole SA/ECO

La baisse du PIB aura un effet négatif de 5,9 points sur le déficit. Les mesures de soutien à l'économie ajoutent 4,5 points supplémentaires au déficit.

Le déficit à 10,4% en 2020 baisserait rapidement à 5,5% en 2021 en raison de la reprise et passerait sous 3% dès 2024.

La dette publique augmenterait à 158,4% en 2020 du fait de la baisse du PIB et de la remontée du déficit.

Les conditions de financement resteraient favorables et dès la reprise le ratio dette/PIB entamerait sa lente baisse, restant néanmoins sur un niveau supérieur à celui d'avant crise jusqu'en 2030.

4 DANS L'IMMÉDIAT, LE MES PEUT AIDER
L'ITALIE POTENTIELLEMENT LE PREMIER BÉNÉFICIAIRE DE LA LIGNE DE CRÉDIT *PANDEMIC CRISIS SUPPORT*

Part dans le PIB et dans le capital du MES par pays

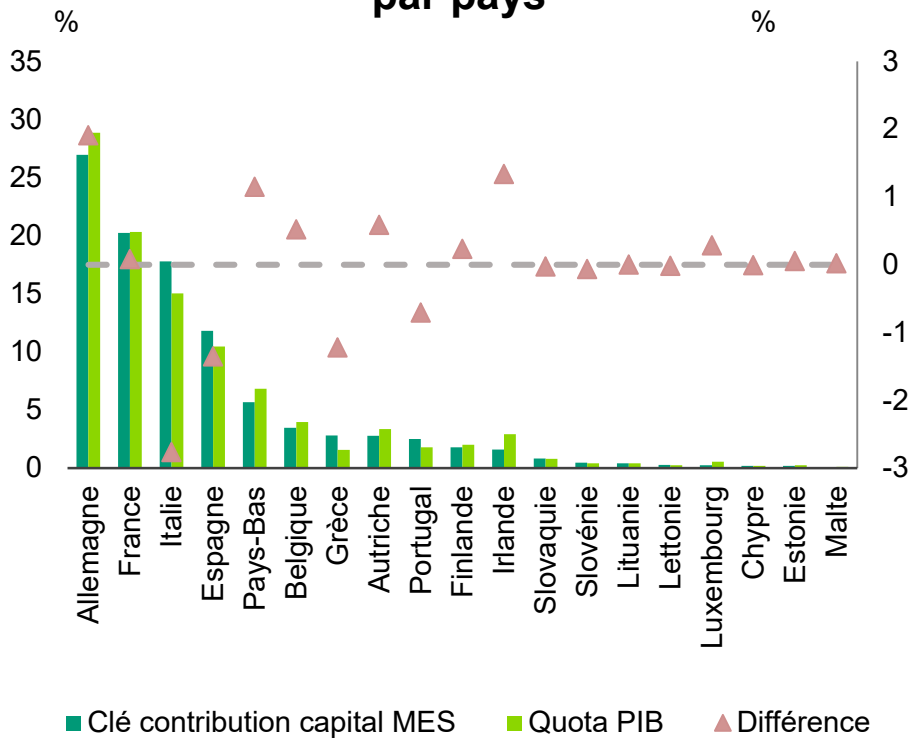

Sources : MEF, Crédit Agricole S.A/ECO

Tirage maximal par pays (2% du PIB) pour la ligne de crédit *Pandemic Crisis Support* du MES

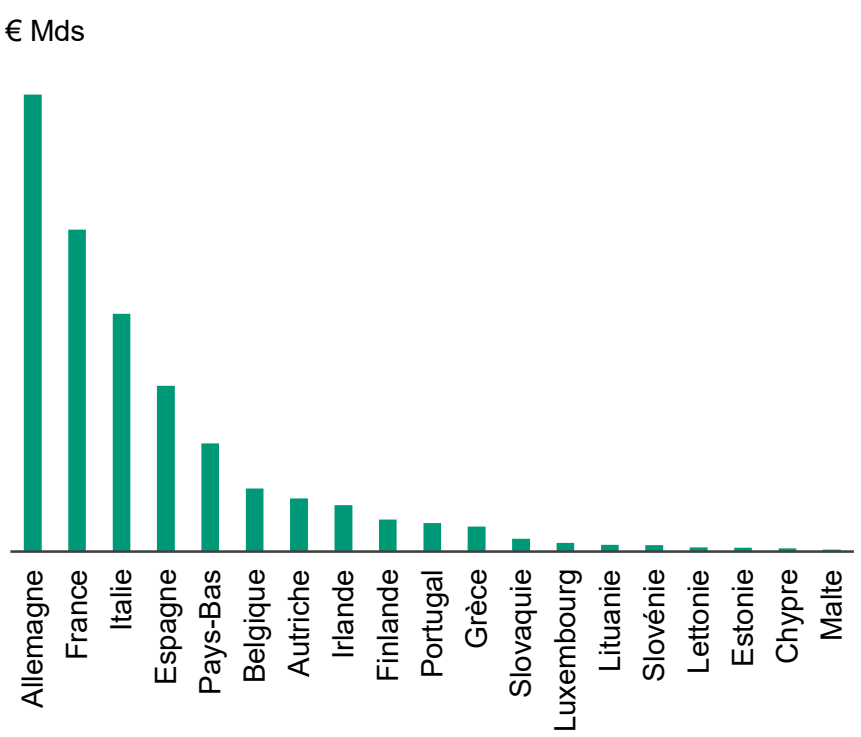

Sources : MEF, Crédit Agricole SA/ECO

36 milliards d'euros de prêts pour restaurer le système de santé disponibles dès le 15 mai 2020.

Sans conditionnalité autre que la dépense pour la santé et un retour sur le droit chemin budgétaire lorsque le Pacte de stabilité sera rétabli.

4 LE PRÊT DU MES À DES CONDITIONS TRÈS INTÉRESSANTES

DES GAINS IMPORTANTS EN TERMES DE CHARGES D'INTÉRÊTS

Taux de financement du souverain à 10 ans et du MES

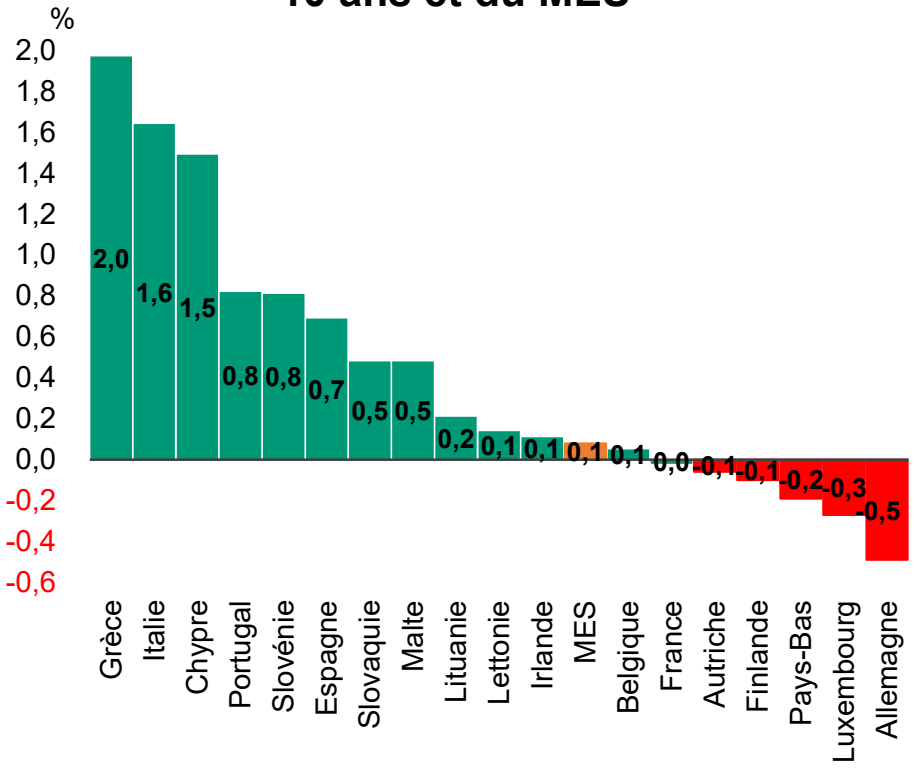

Sources : MEF, Crédit Agricole S.A/ECO

Gain en termes de moindre charge d'intérêts d'un financement par le MES (pour un tirage maximal) sur 10 ans par rapport au marché

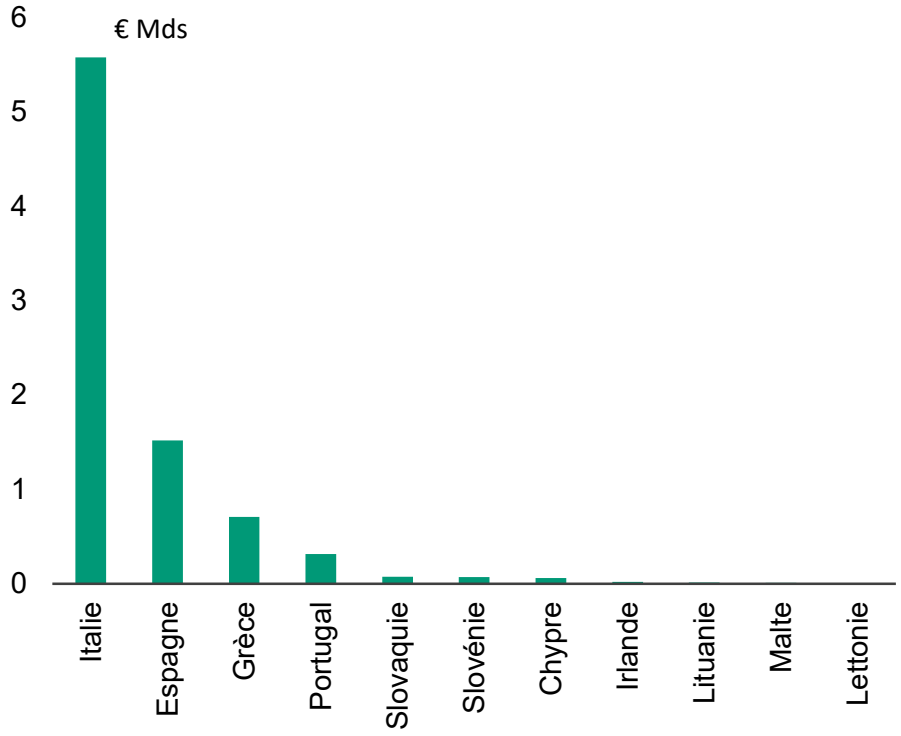

Sources : MEF, Crédit Agricole SA/ECO

Seulement les pays qui se financent à un taux supérieur à celui du MES auront intérêt à demander la ligne de crédit.

Pour l'Italie, le taux de financement sur une émission à 10 ans peut baisser de 156 points de base (tout frais inclus) grâce au prêt du MES

Sur 10 ans et sur un montant de 36 Mds €, le gain peut se monter à 5,5 Mds €.

4 L'UNION EUROPÉENNE CHANGE LA DONNE

RECOVERY FUND : UN TOTAL DE 184 MDS € POUR L'ITALIE DONT LA MOITIÉ N'ALOURDIT NI LE DÉFICIT NI LA DETTE

Recovery Fund : subvention maximale par État membre

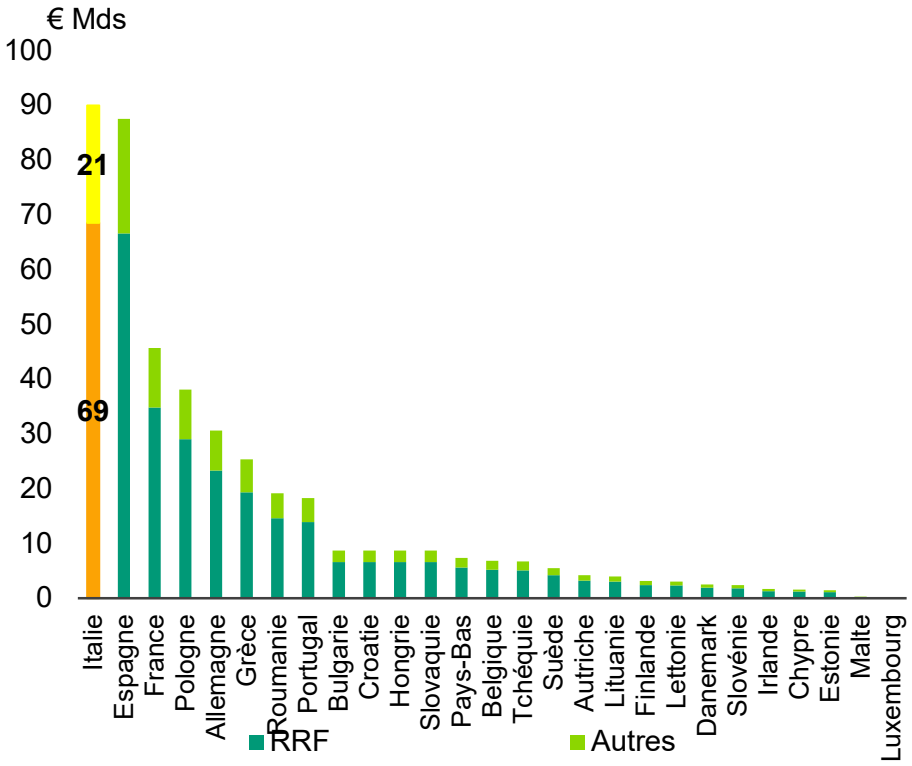

Sources :Commission européenne, Crédit Agricole S.A/ECO

Recovery Fund : prêt maximal par État membre

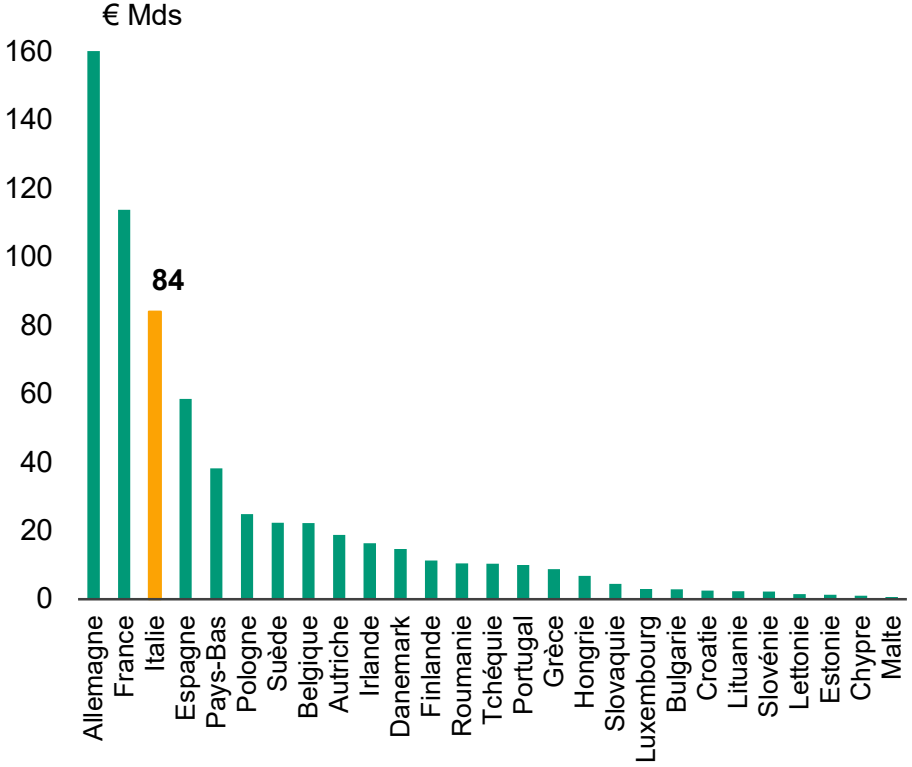

Sources :Commission européenne, Crédit Agricole SA/ECO

Si accepté par le Conseil dans les termes proposés par la Commission, le *Recovery Fund* peut fournir jusqu'à 90 Mds € de subventions (à fonds perdu) et garanties à l'Italie pour financer principalement des dépenses de santé, d'innovation, d'investissement dans le digital et dans la transformation énergétique et pour soutenir les réformes structurelles. Ces fonds peuvent remplacer des dépenses et diminuer le déficit et la dette.

84 Mds € de prêts pour financer des projets d'investissement peuvent eux aussi bénéficier de conditions intéressantes par rapport au coût de financement de marché de l'État italien.

4 LA BCE TRÈS PRÉSENTE DANS L'IMMÉDIAT

L'ITALIE PARMI LES PRINCIPAUX BÉNÉFICIAIRES DES RACHATS D'ACTIFS DANS LE CADRE DU QE

PSPP: rachats mensuels nets par État membre

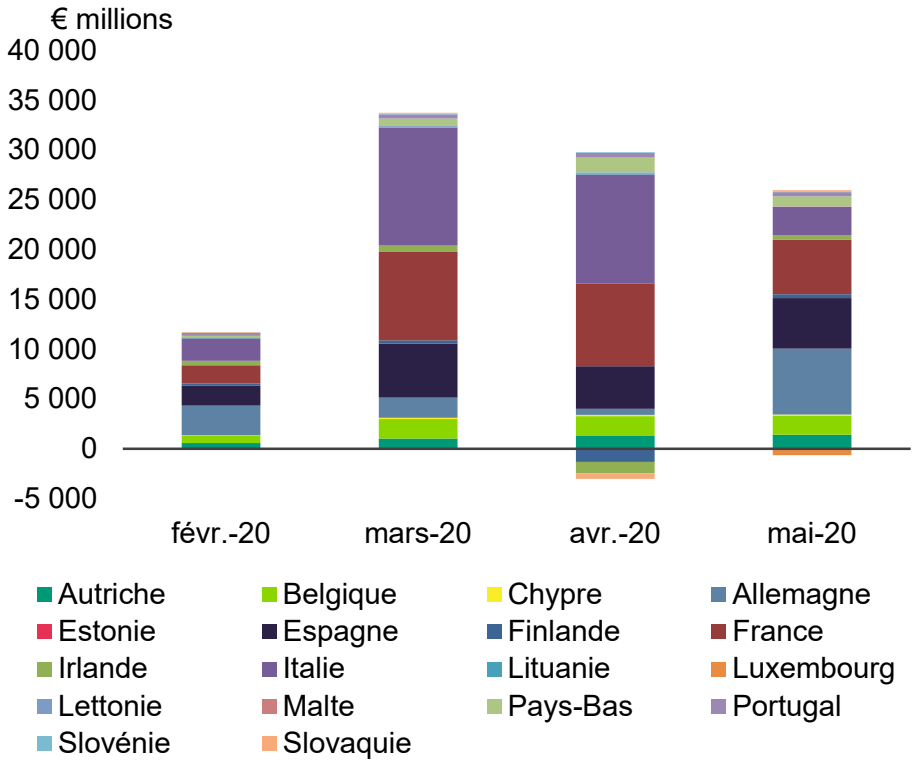

Sources : MEF, Crédit Agricole S.A/ECO

PSPP : rachats en excès de la clé de répartition du capital

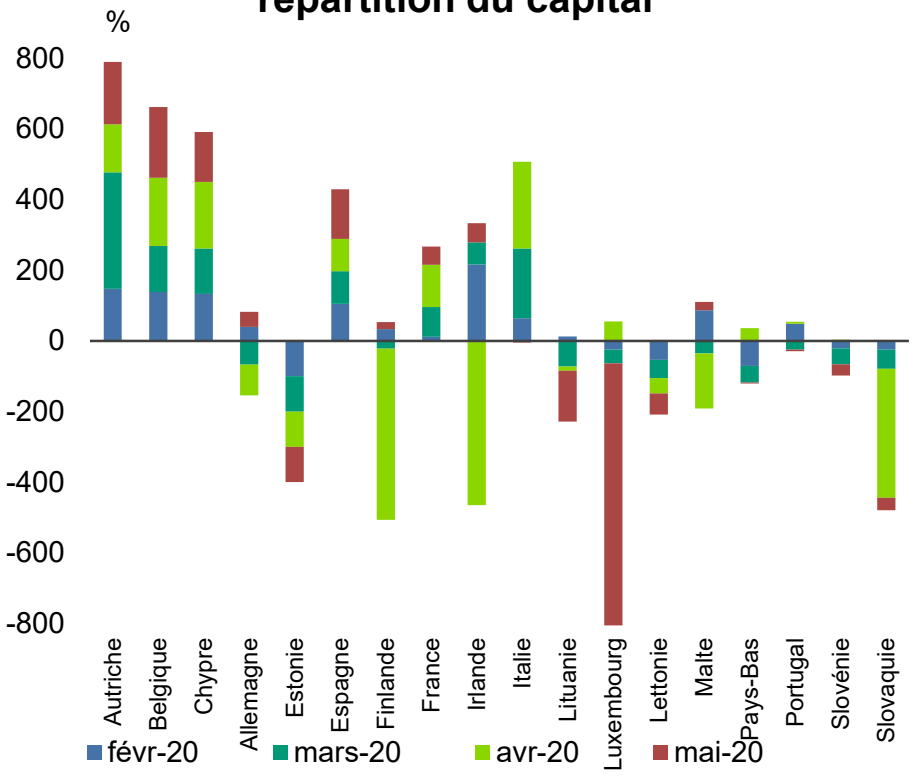

Sources : MEF, Crédit Agricole SA/ECO

La BCE a renforcé ses rachats de titres italiens au titre du QE depuis le mois de mars et a acheté plus que le quota permis par la clé de répartition de son capital, utilisant ainsi toute la flexibilité dont elle dispose dans le court terme.

4 BCE : LE NOUVEAU PROGRAMME RENFORCE SON ACTION

LE PEPP DOUBLE SA PUISSANCE ET SOUTIENT LE SOUVERAIN

PEPP: achats par État membre sur la période mars-mai

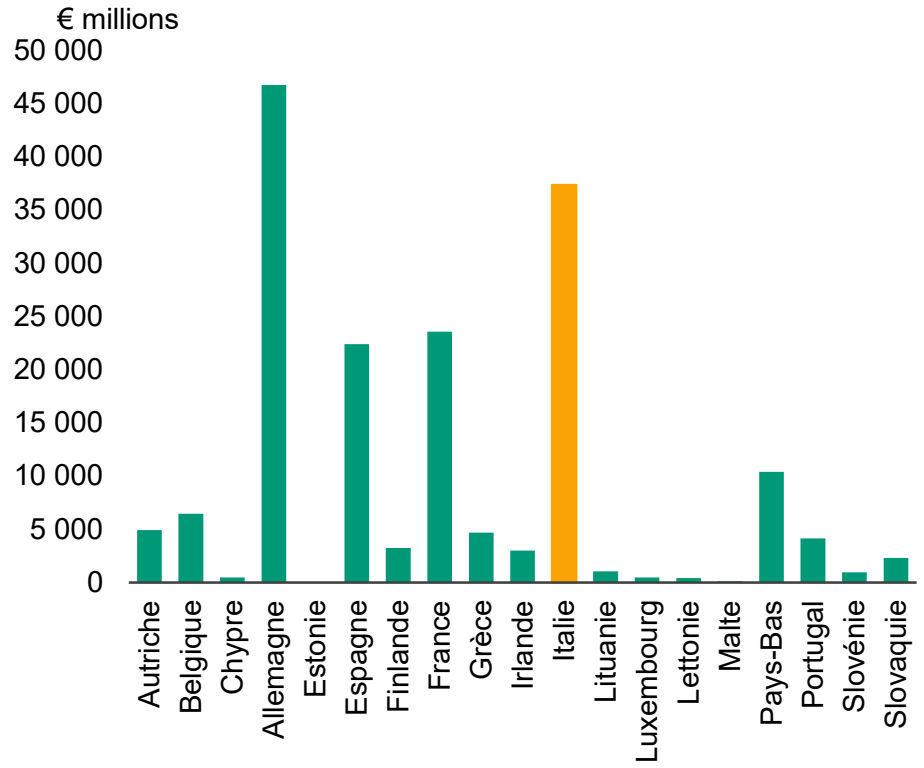

Sources : MEF, Crédit Agricole S.A/ECO

PEPP : rachats en excès de la clé de repartition du capital

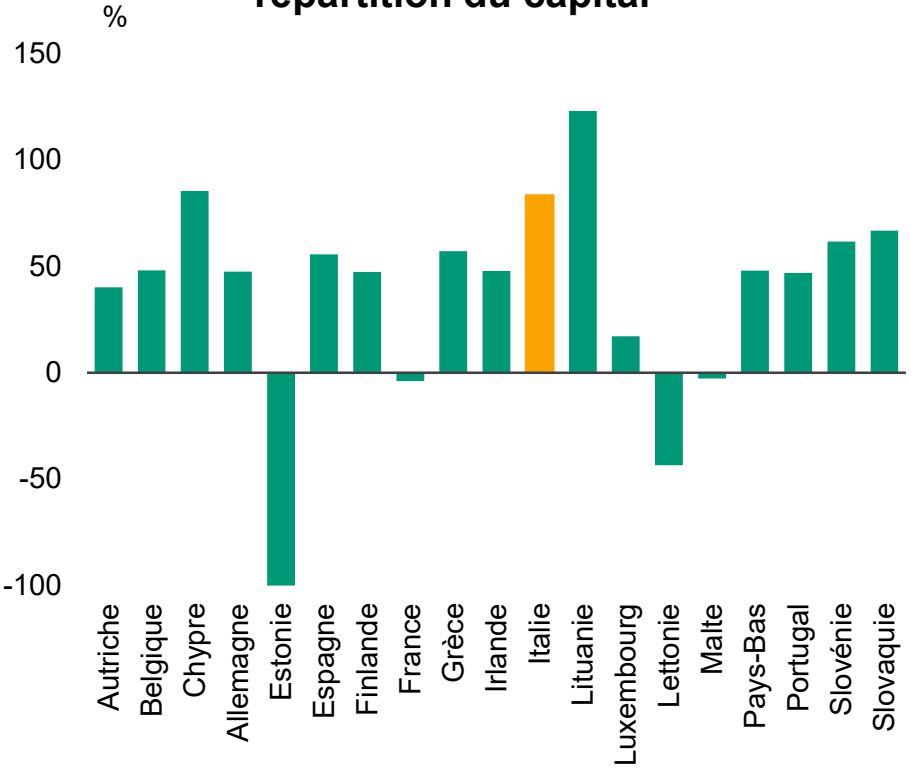

Sources : MEF, Crédit Agricole SA/ECO

Depuis le mois de mars, la BCE a racheté 25 Mds € de titres souverains italiens dans le cadre du QE et 37 Mds € au titre de son nouveau programme *Pandemic Emergency Purchases*. La récente expansion et extension de ceci jusqu'en juin 2021 permet à la BCE d'assurer la transition vers les nouveaux fonds de la Commission, qui ne seront disponibles qu'à fin 2020 au plus tôt, et de maintenir des conditions de financement très favorables sur le marché souverain.

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet

Date	Titre	Thème
10/06/2020	7 initiatives remarquables prises par les fintech pendant la crise du Covid-19	Banques, Infographie
09/06/2020	Asie du Sud-est – L'entrée dans le monde d'après se fait en ordre dispersé	Asie
09/06/2020	France – Santé Covid-19 : tendances semaine du 1er au 7 juin 2020	France, sectoriel
08/06/2020	Les enjeux en matière d'innovation – Fiches sectorielles	Sectoriel
08/06/2020	UE – La BCE clarifie son action à moyen terme	Europe
03/06/2020	PRISME – L'analyse de la conjoncture et de l'actualité agricole et agroalimentaire du Crédit Agricole - Spécial Covid-19 n° 9	Agri-agro
03/06/2020	Italie – Conjoncture : flash détail du PIB au T1 2020	Italie
03/06/2020	Le Covid-19, un stimulus pour la transition énergétique en France ?	Energie
03/06/2020	Émergents – La géopolitique déconfinée	Géopolitique
02/06/2020	Podcast – Soutenabilité des dettes publiques… quelle trajectoire de sortie de crise pour les États ?	Monde
02/06/2020	Royaume-Uni – Brexit : Back to the future	Royaume-Uni
02/06/2020	UE – Le grand marchandage saura-t-il produire le bond en avant ?	Europe
29/05/2020	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
28/05/2020	PRISME – L'analyse de la conjoncture et de l'actualité agricole et agroalimentaire du Crédit Agricole - Spécial Covid-19 n° 8	Agri-agro
27/05/2020	Chine – Rétablir le contrat de confiance	Chine
25/05/2020	Union européenne – L'Europe, enfin ?	Europe
20/05/2020	Moyen-Orient - Afrique du Nord : quels effets aura la crise sur les balances des paiements ?	Pays émergents
20/05/2020	Zone euro – Conjoncture : flash PIB au T1 2020	Europe

ECO
Études Économiques Groupe

Paola Monperrus-Veroni
33 1 23 43 67 55
Paola.monperrus-veroni@credit-agricole-sa.fr

Ticiano Brunello
33 1 43 23 07 69
Ticiano.brunello@credit-agricole-sa.fr

POUR CONSULTER OU VOUS ABONNER
À NOS PUBLICATIONS SUR INTERNET :
https://etudes-economiques.credit-agricole.com/

Crédit Agricole S.A. — Études Économiques Groupe
12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille - **Rédacteur en chef :** Armelle Sarda
Documentation : Dominique Petit - **Statistiques :** Robin Mourier
Secrétariat de rédaction : Véronique Champion

Contact : *publication.eco@credit-agricole-sa.fr*
Nos publications économiques non confidentielles sont également accessibles
sur l'application « Études Eco » disponible sur l'App Store et sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.